



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020-2021**

**Etudes pharmaceutiques
1^{er} cycle**

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : 22 septembre 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 29 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- L'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- L'arrêté du 8 avril 2013 modifié, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PACES, PASS, LAS, DFGSP 2 et DFGSP 3 conférant le grade de licence
- 2^{ème} cycle : DFASP 1 et DFASP 2 conférant le grade de master
- 3^{ème} cycle : cycle court : 6^{ème} année, cycle long : DES

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1^{er} trimestre.

Les modalités de contrôle des connaissances définies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service de la Formation dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne, etc.)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, etc.)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFASP2 de l'orientation Officine. La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2 de l'orientation Officine.

UE engagement associatif

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élue(e) étudiant(e)...

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

PREMIER CYCLE

DFGSP

Le **PREMIER CYCLE** regroupe les 3 premières années : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3.

Le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** (DFGSP) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis aux nouvelles dispositions.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques après la première année commune aux études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le président de l'université sur avis du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques (arrêté du 25 octobre 2018, art. 9 bis)

Les deux premiers semestres de la formation correspondent soit à la Première Année Commune aux Etudes de Santé (**PACES**), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009, soit au Parcours Accès Santé Spécifique (**PASS**), soit à la 1^{ère} année d'une des Licences avec option "Accès Santé" (**LAS**), organisé(e)s par le décret et l'arrêté du 4 novembre 2019

I - 1^{ÈRE} ANNEE : PACES, PASS OU LAS

Se référer aux Contrôles des Connaissances et des Compétences de la PACES, du PASS et des LAS. Le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études pharmaceutiques après une PACES a été fixé, pour la dernière année universitaire, par le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

En ce qui concerne le PASS et les LAS, conformément à l'article L 631-1 du Code de l'Education, " *Les capacités d'accueil des formations en deuxième et troisième années de premier cycle sont déterminées annuellement par les universités* ».

II - 2^{ÈME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP 2

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation des 3^{èmes} et 4^{èmes} semestres des études pharmaceutiques (DFGSP 2).

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés et travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) : les **UE obligatoires du tronc commun (tableau I)**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et **2**

UE librement choisies. Les 2 UE librement choisies doivent être choisies dans la liste des **UE « librement choisies »** proposée par l'UFR (**tableau IVa**). Il est toutefois accordé la possibilité aux étudiants de choisir l'une d'entre elles parmi les **UE « libres » (tableau IVb)**. Le choix d'une UE libre devra être soumis à l'accord du Doyen de la l'UFR de Pharmacie. Faire parvenir dans ce cas une lettre de motivation au Service de la Formation.

2) Organisation des épreuves

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Néanmoins, pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFGSP 2 au DFGSP 3 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFGSP (Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques) et le passage au DFASP, cette UE ou cet(ces) EC devra(vent) obligatoirement être validé(s) avant la fin du premier cycle.

5) Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stage officinal d'initiation obligatoire

Le stage officinal est défini par l'arrêté du 22 mars 2011 modifié. Il a une durée de quatre semaines. Il s'effectue à temps plein, avant le début de la 3^{ème} année des études pharmaceutiques. Sur autorisation du Doyen, il peut toutefois être effectué en deux périodes maximum.

Il peut être effectué dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de la l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage.

8) Stage complémentaire

En fin de DFGSP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée.

Ce stage peut être accompli hors de France.

Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFGSP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac

9) Projet d'orientation professionnelle

Un dispositif permettant aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et permettant à ceux qui le souhaitent de se réorienter est mis en place au cours de l'année universitaire. Il est obligatoire pour tous les étudiants en DFGSP 2 et comporte une séance plénière et 3 séances de TD réparties sur l'année universitaire.

TABLEAU I

DFGSP 2 : organisation générale par semestre

2020-2021

UE OBLIGATOIRES	S3						S4					
	Répartition horaire						Répartition horaire					
	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS
UE 1 : Apprentissage des techniques et gestes de base	20	2	-	18		2	-	-	-	-	-	-
UE 2 : Soins d'urgence et stage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
UE 3 : Anglais	-	-	-	-	-	-	20	-	20	-	-	2
UE 4 : Biodiversité et bioévolution des milieux naturels	33	25	8	-	-	4	-	-	-	-	-	-
UE 5-1 : Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I	30	10	8	12	-	3,5	-	-	-	-	-	-
UE 5-2 : Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	-	-	-	-	-	-	26	17	-	9	-	3
UE 6-1 : Sciences biologiques I	65	33	7	17	^{8h} Eq CM	8	-	-	-	-	-	-
UE 6-2 : Sciences biologiques II	-	-	-	-	-	-	74	53	5	16	-	8
UE 7-1 : Sciences analytiques I	37	23	8	6	-	4,5	-	-	-	-	-	-
UE 7-2 : Sciences analytiques II	-	-	-	-	-	-	33	10	7	16	-	4
UE 8 : Qualité et produits de santé	18	10	8	-	-	2	-	-	-	-	-	-
UE 9 : Sciences pharmacologiques	-	-	-	-	-	-	40	33	7	-	-	5
UE 10 : Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	44	12	17	6	^{9h} Eq CM	6	-	-	-	-	-	-
2 UE LIBREMENT CHOISIES et/ou UE LIBRES à valider de 3 CREDITS chacune (cf tableaux IVa et IVb)	40										6	

TABLEAU II

DFGSP 2 : semestre S3

2020-2021

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Evaluation si Covid	Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique					
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I	Ques. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff			
UE 1 Apprentissage des techniques et gestes de base	2	1	20	2	-	18	-	-	-	-	-	-	-	x	1	-	V. GAUMET
UE 4 Biodiversité et bioévolution des milieux naturels	EC 9	2	1	33	14	2	-	-	X			45 min	1	-	-	Epreuve unique 1h	F. CALDEFIE-CHEZET
	EC 10	2	1		11	6	-	-	écrit 70% CC 30%			45 min	1	-	-		J-L. BONNET
UE 5-1 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I	3,5	1,5	30	10	8	12	-	écrit 75% CC 25 %			1 h	1	x et/ou terminal	0,5	Epreuve 1h	P. COUDERT J-M. CHEZAL	
UE 6-1 Sciences biologiques I	EC 1	2	1	20	1	7	4	Eq 8h CM	x	-	x	1 h	0,75	x	0,25	Epreuve unique 2h	C. COURTEIX
	EC 2	3,5	2	27	14	-	13	-	-	x	-	1 h	1,5	x	0,5		C. FORESTIER
	EC 3	2,5	1	18	18	-	-	-	-	x	-	1 h	1	-	-		P. ROUZAIRE
UE 7-1 Sciences analytiques I	4,5	2	37	23	8	6	-	x	-	-	1 h 30	1,5	x	0,5	Epreuve 1h	B. MAUNIT P. AUZELOUX	
UE 8 Qualité et produits de santé	2	1	18	10	8	-	-	écrit 70% CC 30%			1 h	1	-	-	Epreuve 1h	E. BEYSSAC	
UE 10 Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	6	3	44	12	17	6	Eq9h CM	x	x	x	1 h 30	2,5	x	0,5	Epreuve 1h	B. VENNAT	
TOTAL	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

EC 1 : Physiologie

EC 2 : Infectiologie

EC 3 : Immunologie

EC 9 : Biodiversité végétale et fongique

EC 10 : Biodiversité animale

CC : contrôle continu

Période d'examen : janvier

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU III

DFGSP 2 : semestre S4

2020-2021

U.E	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION				Validation des enseignements								Evaluation si Covid	Responsables		
								Enseignement théorique					Enseignement pratique						
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I	Questions rédact. & ou exercices	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	CC	Coeff					
UE 2 Soins d'urgence et stage	2		AFGSU(*) Stage officinal	1 CREDIT 1 CREDIT					validation par le Doyen					-	-		B. VENNAT		
UE 3 Anglais	2	1,5	20	-	20	-	-	-	QROC coeff 1 oral coeff 0,5	-	45 min	1,5	-	-	Epreuve 45 mn	F. JACQUIER			
UE 5-2 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	3	1,5	26	17	-	9	-	-	x	x	1 h	1	X et/ou terminal	0,5	Epreuve 1h	C. DECOMBAT C. PEYRODE			
UE 6-2 Sciences biologiques II	EC 4	4	2	36	27	4	5	-	x	x	-	2 h	1,75	-	0,25	Epreuve unique 3h30	P. GUEIRARD		
	EC 5	2	1	20	14	-	6	-	-	sur CM/TP		1 h	1	-	-		A-F. SAPIN		
	EC 6	2	1	18	12	1	5	-	x	-	x	1 h	0,75	x	0,25		N. GONCALVES		
UE 7-2 Sciences analytiques II	4	2	33	10	7	16	-	x	x	-	1 h 30	1	x	1	Epreuve 1h	M-J. GALMIER E. MOREAU			
UE 9 Sciences pharmacologiques	EC 7	3	1,5	24	20	4	-	-	x	x	-	1 h	1,5	-	-	Epreuve unique 1h30	M.BEGOU		
	EC 8	2	1	16	13	3	-	-	x	x	-	1 h	1	-	-		L. TERRAIL		
TOTAL	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
(*) AFGSU : 3h30 de C.M. + 10h30 de T.P.																			
2 UE « librement choisies »	3 + 3	1,5 + 1,5	20 + 20	-	-	-	-	-	cf tableaux IVa										

EC 4 : Biologie cellulaire, moléculaire – Génétique

EC 5 : Hématologie

EC 6 : Biochimie

EC 7 : Pharmacologie générale et des transmissions

EC 8 : Devenir du médicament dans l'organisme

Période d'examen : mai - juin

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU IVa

UE « librement choisies » - DFGSP 2 : semestre S4

2020-2021

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #							Evaluation si Covid	Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
							Qes. Rédact. &/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	CC	Coeff		
UE Risques animal, végétal et fongique	3	1,5	18	15	3	-	écrit 2/3 (*) oral 1/3		-	1 h	1,5	-	-	Epreuve 1h	F. CALDEFIE-CHEZET J-L. BONNET
UE Clonage et expression d'un gène codant une protéine d'intérêt thérapeutique	3	1,5	20	-	1	19	-	-	-	-	-	x	1,5	-	C. FORESTIER D. BALESTRINO E. DEBITON
UE Physiologie des régulations	3	1,5	20	14	-	6	x	-	x	1 h	1	x	0,5	Epreuve 1h	C. COURTEIX
UE Diagrammes de phases et leurs applications	3	1,5	20	14	3	3	x	-	-	1 h	1,25	x	0,25	Epreuve 1h	V. GAUMET
UE Biophysique des organes sensoriels	3	1,5	20	14	2	4	x	-	-	1 h	1	x	0,5	Epreuve 1h	D. CIA
UE Endocrinologie : aspects physiologiques et biochimiques	3	1,5	20	16	4	-	CC				-	-	-	-	M-A. CIVIALE-COUDORE
UE Effets des rayonnements ionisants/radiobiologie	3	1,5	20	13	4(**)	3	x	-	-	1 h	1	x	0,5	Epreuve 1h	I. RANCHON-COLE
UE Reconnaissance de végétaux et réalisation d'un herbier	3	1,5	10	1	3(***)	6	-	-	-	-	-	x	1,5	-	F. CALDEFIE-CHEZET L. DELORT

(*) avec C/C (10 % de la note totale)

(**) dont 2 h de visite du Centre Jean Perrin

(***) Pour cette UE : essentiellement du travail personnel pour la réalisation de l'herbier dont la note est intégrée à la note de TP

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

**TABLEAU IVb
2020-2021**

UE « libres » - DFGSP 2 - S4

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel			Responsables
Engagement Pédagogique Etudiant	3	1,5	40			O. CHAVIGNON
Découverte de l'activité de Recherche	3	1,5	40 **	CM 5	TD 32	Laboratoires de l'UFR de Pharmacie O. CHAVIGNON
UE proposée par les Services Inter Universitaires de l'Université Clermont Auvergne (*)	3	1,5				

- (*) **SSU** (Service Santé Universitaire) ; <http://sante.clermont-universite.fr>
SUC (Service Université Culture) ; <http://culture.clermont-universite.fr>
SUAPS (Service Université Activités Physiques & Sportives) ; <http://www.univ-bpclermont.fr/services/siuaps>
 Contact pour le SUAPS à l'UFR de Pharmacie : Monsieur Éric DEBITON

Le choix d'une UE libre doit être soumis à l'accord du Doyen de l'UFR de Pharmacie.
Faire parvenir au Service de la scolarité une lettre de motivation adressée au Doyen.

** : + 3 heures de travail personnel rédactionnel

III - 3^{ÈME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP 3

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du 5^{ème} et du 6^{ème} semestre des études pharmaceutiques (DFGSP 3)

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- les **UE obligatoires du tronc commun (tableaux V)**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- **2 UE optionnelles de pré orientation** professionnelle (une par semestre). Ces 2 UE doivent être choisies dans le **tableau VIII**.

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces **2 UE optionnelles**, une UE de Master 1 (du tableau IX) en vue de construire **un parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir ses 2 UE optionnelles et s'inscrire, en plus, à une UE de Master 1.

Les enseignements des UE de Master 1 proposées, à visée « Recherche », s'appuient, en autres, sur des analyses critiques d'articles. Ils sont évalués par les étudiants à la fin des enseignements.

Formation Recherche :

Cette formation est proposée dans le cadre des UE « librement choisies » à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances dans le domaine de la recherche.

La formation est constituée de :

- la validation de l'UE7 de DFGSP3,
- la validation d'au moins une UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine STS, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie » et « Biologie Santé » choisie dans le tableau V-f, (note obtenue $\geq 10/20$),
- la validation d'un stage d'initiation à la recherche de 8 semaines à minima (280 heures) (note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP2) qui implique la validation de deux autres UE optionnelles de pré orientation professionnelles.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018) :

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé (280 heures à minima et note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette

soutenance sera effectuée lors de l'une des 2 périodes prévues à cet effet, soit en avril, soit fin septembre début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP)

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

2) Organisation des épreuves

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire (tableaux VI, VII, VIII).

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure

La poursuite des études dans l'année supérieure (DFASP1) n'est pas possible pour les étudiants n'ayant pas validé le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).

« Peuvent s'inscrire au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, les étudiants titulaires du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques ».

5) Jury

Un jury arrêté par le Président est nommé pour l'année d'études. Il délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) PIX

La formation au PIX est organisée tout au long du cursus universitaire.

8) Projet professionnel

Mis en place au second semestre, il permettra aux étudiants de mieux connaître les métiers de la pharmacie, de comprendre l'intérêt des stages de découverte dans le domaine de la santé, de construire les éléments d'un projet professionnel et un Curriculum Vitae.

9) Stages

a. Stage « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée minimale d'une semaine. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière, ou dans un service hospitalier. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

b. Stage du parcours recherche :

Les étudiants de DFGSP 3 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines en fin de S6, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFGSP 3 ayant validé un semestre peuvent effectuer ce stage durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFGSP3, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac

10) Préparation à l'intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie

Les étudiants de DFGSP 3 qui projettent de choisir, en DFASP 1-S1 de l'année universitaire suivante, l'UE optionnelle de pré orientation professionnelle « Pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie », devront suivre 15 jours de remise à niveau en mathématiques et en physique au sein de Polytech Clermont.

Cet enseignement, obligatoire pour ce parcours, sera dispensé fin août de l'année DFGSP 3 en cours.

11) Projet d'orientation professionnelle

Un dispositif permettant aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et permettant à ceux qui le souhaitent de se réorienter est mis en place au cours de l'année universitaire.

TABLEAU V
2020-2021

DFGSP 3 : organisation générale de l'année par semestre

UE OBLIGATOIRES	S5						S6					
	Répartition horaire						Répartition horaire					
	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS
UE 1-1 : Séméiologie clinique et biologique I	114	70	18	21	5h Eq CM	13,5	-	-	-	-	-	-
UE 1-2 : Séméiologie clinique et biologique II	-	-	-	-	-	-	46	37	-	9	-	5,5
UE 2-1 : Substances actives I	63	44	12	-	4,5h Eq CM	7,5	-	-	-	-	-	-
UE 2-2 : Substances actives II	-	-	-	-	-	-	68	56	-	12	-	8
UE 3 : Enseignements coordonnés	-	-	-	-	-	-	58	58	-	-	0.20	7
UE 4 : Biopharmacie	24	16	8	-	-	3	-	-	-	-	-	-
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	-	-	-	-	-	-	17	1	8	-	8h Eq CM	2
UE 6-1 : Anglais I	14	-	14	-	-	1,5	-	-	-	-	-	-
UE 6-2 : Anglais II	-	-	-	-	-	-	16	-	16	-	-	1,5
UE 7 : Initiation à la recherche : bibliographie et communication	12,5	0,5	3	9	-	1,5	-	-	-	-	-	-
2 UE DE PREORIENTATION												
	20	-	-	-	-	3	20	-	-	-	-	3
Stage « formation d'application en officine »												
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
TOTAL	245,5	-	-	-	-	30	225	-	-	-	-	30

TABLEAU VI
2020-2021

DFGSP 3 : semestre S5

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Evaluation si Covid	Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique				Enseignement pratique					
								Ques. rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff			
UE 1-1 : Sémiologie clinique biologique I 14 CREDITS	EC 1	5	2,5	46	16	15	9	Eq6h CM	x / discussion de cas	x	x	1h30	2	x	0,50	Epreuve unique 3h	A. ROSSARY
	EC 2-a	2,5	1,25	21	15	3	3			x	x	45 min	1,25	-	-		A-F. SAPIN
	EC 2-b	2,5	1,25	18	9	-	9		-	x	-	45 min	1	x	0,25		P. ROUZAIRE
	EC 3	3,5	2	29	29	-	-		-	x	-	1h30	2	-	-		C. FORESTIER
UE 2-1 : Substances actives I 7,5 CREDITS	EC 6-1	4	2	34	32	2	-		-	-	-	oral	2	-	-	Oral	C. DECOMBAT
	EC 7	2	1	17**	2	8	-	Eq7 CM	-	x	-	1h	1	-	-	Epreuve unique 1h30	A. COLLIN
	EC 8	1,5	1	12	10	2	-		-	x	-	1h	1	-	-		E. DEBITON
UE 4 : Biopharmacie	3	1,5	24	16	8	-		écrit 85% C/C 15%	-	-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	E. BEYSSAC	
UE 6-1 : Anglais I	1,5	1	14	-	14	-		écrit coeff 3/5 oral coeff 2/5	-	-	1h	1	-	-	Epreuve 1h + Oral	F. JACQUIER	
UE 7 : Initiation à la recherche : bibliographie et communication	1,5	1	12,5	0,5	3	9		devoir écrit à rendre coeff. 1/4 C/C oral (*)	coeff. 3/4			-	1	-	-	Devoir + Oral	D. CIA
UE de pré orientation (tableau VIII)	3	1,5	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL	30	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-		

(*) 15 minutes par binômes d'étudiants (présentation + questions)

(**) Dont 2,5 heures de travail personnel estimé

EC 1 : Biochimie (CM = 20h ; TP = 9h) + Physiologie (CM = 14h ; TP = 3h)

EC 2-a : Hématologie ; EC 2-b : Immunologie

EC 3 : Bactériologie – Virologie

Période d'examens : janvier

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

EC 6-1 : Chimie Thérapeutique (CM = 15h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie I)

EC 7 : Toxicologie générale et Iatrogénèse

EC 8 : Biothérapies

**TABLEAU VII
2020-2021**

DFGSP 3 : semestre S6

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Evaluation si Covid	Responsables	
								Enseignement théorique					Enseignement pratique					
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. Rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff				
UE 1-2 : Séméiologie clinique biologique II 5,5 CREDITS	EC 4	3,5	2	29	20	5	4 9	-	-	x	-	1h30	1,5	x	0,5	Epreuve unique 2h	V. LIVRELLI	
	EC 5	2	1	17	17	-	-	-	-	x	x	1h	1	-	-		M. RUIVARD	
UE 2-2 : Substances actives II 8 CREDITS	EC 6-2	4	2	34	34	-	-	-	-	-	-	oral	2	-	-	Epreuve unique 1h + oral	L. TERRAIL	
	EC 9	4	2	34	22	-	12	-	x	x	-	1h30	1,5	X (*)	0,5		C. FELGINES	
UE 3 : Enseignements coordonnés 7 CREDITS	EC 10	3	1,5	24	24	-	-	20 min	-	x	x	1h	1,5	-	-	Epreuve unique 2h	C. MALLET	
	EC 11	2	1	17	17	-	-	-	x	-	x	1h	1	-	-		A. ROSSARY	
	EC 12	2	1	17	17	-	-	-	-	-	x	45 min	1	-	-		P. ROUZAIRE	
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	2	1	17	1	8	-	-	Eq8h CM	CC			-	1	-	-	-	C. SAVANOVITCH	
UE 6-2 : Anglais II	1,5	1	16	-	16	-	-	-	écrit oral	coeff 3/5 coeff 2/5	-	-	1h	1	-	-	Epreuve 1h	F. JACQUIER
UE de pré orientation (tab. V-e)	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stage d'application	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	-	-	S. BEDHOMME
TOTAL	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

EC 4 : Parasitologie

EC 5 : Séméiologie

EC 6-2 : Chimie Thérapeutique (CM = 17h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie II)

EC 9 : Pharmacognosie

EC 10 : Douleur, Inflammation

EC 11 : Diabète

EC 12 : Allergologie

(*) avec un contrôle terminal en fin de TP

Période d'examen : mai – juin

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

**TABLEAU VIII
2020-2021**

UE librement choisies de pré orientation professionnelle - DFGSP 3

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #						Orientation professionnelle	Evaluation si Covid	Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. Rédact &/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC			
SEMESTRE 5																
Formes pharmaceutiques à l'officine	3	1,5	19	-	-	15	Eq4h CM	-	-	-	-	-	x	Officine	-	E. LAFARGE
Etude des procédés de production industriels	3	1,5	20	10	10	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	Industrie-Recherche	Epreuve 1h	E. LAINE
Le pharmacien dans ses activités hospitalières et de recherche	3	1,5	10	6	4	-	-	Devoir à rendre + Oral			-	1,5	-	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	Devoir + Oral	V. SAUTOU
SEMESTRE 6																
L'outil informatique à l'officine	3	1,5	20	-	-	20	-	-	-	-	-	-	x	Officine		E. LAFARGE
Outils utilisés pour optimiser le développement de médicaments	3	1,5	20	15	5	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	Industrie-Recherche	Epreuve 1h	G. GARRAIT
Le métier de biologiste médical	3	1,5	14	10	4	-	-	Oral			1h	1,5	x	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	Oral	P. ROUZAIRE

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

**TABLEAU IX
2020-2021**

Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 crédits)

Intitulé du module	Responsable/interlocuteur	Descriptif du contenu du module proposé	Semestre et nombre d'heures	Nombre maximum d'étudiants	Modalités d'inscription
Pharmacologie moléculaire	M Begou	Interactions médicaments et cibles membranaires, nucléaires, enzymatiques ou molécules de voies de signalisation. Méthodes d'étude de l'action moléculaire des médicaments.	S1, 45h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation
Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	Stratégies de découverte et développement, aspects économiques et légaux, métabolisme et transformations chimiques modifiant la pharmacocinétique des médicaments	S1, 45h	170	fiche d'inscription
Diversité du monde microbien	JL Bailly	Panorama de la diversité microbienne au travers de découvertes récentes significatives	S1, 27h	40	fiche d'inscription / entretien
Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	Connaissances de base indispensables à la compréhension des liens entre microbiote intestinal, système immunitaire et pathologies chez l'Homme	S1, 30h	65	fiche d'inscription / CV / lettre de motivation
Nutrition Métabolisme et Pathologies	C Malpuech-Brugère et S Walrand	Besoins nutritionnels spécifiques en lien avec les anomalies métaboliques de pathologies humaines ; Exploration de l'état nutritionnel et des capacités métaboliques.	S1, 30h	105	fiche d'inscription
Outils et méthodes en statistiques et épidémiologie.	L. Gerbaud	Recueillir des données. Réaliser une analyse descriptive. Maîtriser les enquêtes épidémiologiques (indicateurs, mesures d'association, biais, facteurs de confusion). Tests d'analyse univariée paramétriques (Khi2, t, ANOVA, corrélation/linéarité) et non paramétriques.	S1, (60h)	10	fiche d'inscription / lettre de motivation
Interactions médicaments - cibles	P Coudert	Etude du type de liaisons entre un médicament et sa cible : enzyme, récepteur membranaire, canal ionique, protéine de transport, ribosome bactérien,...	S2, 30h	170	fiche d'inscription
Neuro-psychofarmacologie	N Authier	Pharmacologie des psychotropes et neurotropes, de la pathologie à la thérapeutique	S2, 30h		fiche d'inscription

Initiation aux Méthodologie de Recherche Clinique	G Pickering	Notions de bases sur la manière dont se prépare et s'organise un projet de recherche clinique en mentionnant les principaux outils sur lesquels on doit s'appuyer .	S2, 36h		fiche d'inscription
Caractérisation du risque en santé environnementale et santé au travail (UE15)	MP Sauvart-Rochat et G Boudet	Notion de danger et de risque - Culture et perception du risque dans la société et dans les politiques de santé publique - Principes de précaution - Responsabilité - Rôles des principaux acteurs en santé environnementale et en santé au travail - Prévention des risques liés aux activités humaines - Communication sur le risque	S2, 30h	80	fiche d'inscription / lettre de motivation
Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	Mécanismes d'action et déterminisme génétique des facteurs de pathogénicité, virulence,	S2, 27h	/	fiche d'inscription / entretien
Neurodéveloppement neurodégénérescence	M Begou	Initiation à la physiopathologie des affections liées au développement du SNC et à la neurodégénérescence	S2, 30h	40	Fiche d'inscription / lettre de motivation
Nutrition et activité physique	R Richard et F Costes	Bases physiologiques, réponses des différents tissus à l'activité physique, spécificités de l'activité physique chez l'Homme, stratégies nutritionnelles, problématique du sportif	S2, 30h		fiche d'inscription / entretien
Nutrition et cancer	C Aubel et YJ Bignon	Impact de l'alimentation dans l'apparition, le développement, la prise en charge et le pronostic des cancers. Prise en compte de la nutrition dans les stratégies préventives.	S2, 30h	30	fiche d'inscription / entretien
Neurophysiologie	Ch Courteix et A Hafidi	Anatomie et fonctionnement du système nerveux central et périphérique et des mécanismes impliqués dans les processus neurobiologiques majeurs (communication synaptique, plasticité, neuropathologies).	S2, 30h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation